

# AVIS

En conformité des articles 13 et 15 de la loi du 13 avril 1984 sur l'administration des communes

**Le Conseil municipal de la commune de Collonge-Bellerive  
est convoqué pour une séance ordinaire le mardi 29 octobre 2019, à 20h00**

## ORDRE DU JOUR

- 1. Communications du bureau du Conseil municipal**
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du 30 septembre 2019**
- 3. Pétition pour un aménagement cyclable au chemin de la Plantée-du-Chêne**
- 4. Rapports des commissions**
  - Sports du 24 septembre 2019 ;
  - Aménagement du 2 octobre 2019 ;
  - Environnement et développement durable du 10 octobre 2019.
- 5. Présentation du budget 2020**
  - Présentation du budget 2020 ;
  - Rapport de la commission des Finances du 15 octobre 2019 ;
  - Discussion.
- 6. Projets de délibérations**
  - 19-24** Proposition relative à l'annulation partielle de la délibération 15-08 du 27 avril 2015, à la division des parcelles N<sup>os</sup> 4195, 6615, 6616, 6617, 7397, 8045, et dp 8408 de la commune de Collonge-Bellerive, à la désaffectation de 200 m<sup>2</sup> du domaine public communal, à la constitution des parcelles N<sup>os</sup> 9777, 9778, 9779, d'un droit de superficie et de servitudes ;
  - 19-25** Proposition relative à la constitution de servitudes de canalisations de gaz, d'eaux claires et d'eaux usées sur la parcelle N° 9778 de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin du Pré-d'Orsat 8-10, propriété de la commune, au profit des parcelles N<sup>os</sup> 8606 et 8607, de la commune de Collonge-Bellerive, sises route d'Hermance 146, propriété des époux Pilet ;
  - 19-26** Proposition relative à la cession à titre de dotation de la parcelle N° 9778, de la commune de Collonge-Bellerive, sise au chemin du Pré-d'Orsat 8-10, propriété de la commune, soit le terrain, l'immeuble comprenant 17 logements, 3 surfaces commerciales et un parking souterrain public et privé, à la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive pour une valeur nette de 15'816'600 F et au cautionnement de la dette transférée de 10'950'000F ;

**19-27** Proposition destinée à autoriser la Fondation communale immobilière de Collonge-Bellerive à acquérir, pour un montant de 49'000'000 F, l'ensemble résidentiel « Les Crêts de Vézenaz », sis chemin des Rayes 33, parcelles N<sup>os</sup> 7466, 8740 de la commune de Collonge-Bellerive, à emprunter à hauteur de 44'900'000 F, à constituer des gages immobiliers sur les parcelles N<sup>os</sup> 7466, 8740 et 9978, et autoriser la commune à doter la Fondation d'un montant de 8'100'000 F, et de cautionner un emprunt à hauteur de 6'600'000 F ;

**19-28** Proposition relative à l'acceptation de la donation faite à la commune de Collonge-Bellerive par Son Altesse la Princesse Catherine Aleya Aga Khan d'un montant de 100'000 F pour la préservation et le renouvellement de chênes principalement et d'autres arbres selon les exigences climatiques, sur le territoire de la commune de Collonge-Bellerive.

**7. Projet de résolution**

Néant.

**8. Projet de motion**

Néant.

**9. Questions au Conseil administratif**

**10. Communications des membres du Conseil municipal**

**11. Communications du Conseil administratif**

**12. Naturalisations à huis-clos**

**Darius Azarpey**  
Président du Conseil municipal

Collonge, le 18 octobre 2019